

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID: 056-215601402-20240202-20204020206-DE



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es:

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à DENIS David), STAEL Gérard (pouvoir à ROSELIER Pascal), PICAUD Nathalie (pouvoir à LAURENT Isabelle), RIQUELME Jean-Pierre (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à PUISSANT Séverine), TALMONT David (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à DICAUT Marie Pierre)

à PICAUT Marie-Pierre).

Absent.es: LE TOHIC Morgane, LE PALLUD Sonia

Le Conseil Municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 18

Votants: 25

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Délibération n°2024_02_02_06

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 précise que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Compte tenu des besoins croissants en termes d'accueil et d'animation de la médiathèque, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste, au sein du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (filière culturelle), un emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 05 février 2024.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 33,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



Sur proposition du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ADOPTE la proposition de création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine ;
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal ;
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tous documents en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac, Le 05 janvier 2024 Le Maire, Pascal ROSELIER